



Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

EMPLOI FORMATION SPORT ANIMATION OBSERVATIONS PARTAGEES

BPJEPS Activités Équestres

***ANALYSE de l'accès au diplôme et à l'emploi
(formations 2011 et 2012)***



SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
PRESENTATION DU BPJEPS ACTIVITES EQUESTRES	Page 4
LES SESSIONS DE FORMATION	Page 5
L'ATTRACTIVITE DU DIPLÔME	Page 6
LE NIVEAU D'ENTREE ET LES SELECTIONS	Page 8
LES PARCOURS DE FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI	Page 11
LES CARACTERISTIQUES DES FORMATIONS, DES EMPLOIS	Page 13
LES TYPES DE CONTRATS ET D'EMPLOYEURS	Page 15
SYNTHESE SUR L'ENQUÊTE	Page 17
CE QUE MONTRE L'OBSERVATION	Page 18

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), autorité académique dans le champ de l'animation et du sport, demande à chaque organisme de formation d'établir un suivi d'insertion professionnelle pour chaque session de formation mise en place. Cette étude sur la spécialité ACTIVITES EQUESTRES est le troisième travail d'agrégation effectué par la DRJSCS sur l'ensemble des éléments fournis sur les sessions de formation d'une spécialité du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS Activités Physiques pour Tous en 2012, BPJEPS Activités Nautiques en 2013).

Objet de l'observation

Les informations recueillies et présentées dans ce rapport ont deux objectifs:

- Apporter un éclairage sur l'ensemble des sessions de formation du BPJEPS des activités équestres qui se sont déroulées entre 2011 et 2012 ;
- Présenter un bilan de l'accès au diplôme et à l'emploi à partir du suivi insertion exécuté par l'ensemble des organismes de formation.

Dans une dernière partie, les agrégats rassemblés permettent de montrer à travers la complexité des formations réalisées des éléments significatifs sur la réalité et la diversité de l'offre de formation. L'étude montre également le lien entre la qualification, l'insertion professionnelle, les contrats de travail et les employeurs.

Sur ce dernier chapitre de l'insertion professionnelle, un domaine échappe à cette étude puisqu'il concerne certains stagiaires de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), étudiants STAPS et le public international moniteur équitation, qui n'ont pas pu être suivis sur leur cursus post formation.

D'autre part, la mention Équitation de tradition et travail n'est pas abordée (pas d'offre de formation en Pays de la Loire).

Les prérogatives du BPJEPS activités équestres

Elles sont précisées dans le référentiel professionnel qui décrit le métier de la façon suivante :

Le titulaire du **BPJEPS Activités Equestres** est un **moniteur d'équitation**. Il réalise de manière autonome des prestations dans les champs éducatifs, sportifs et de loisirs en utilisant des équidés. **Le moniteur d'équitation** peut préparer aux premiers niveaux de compétition et améliorer les pratiques équestres et de loisirs.

Le **BPJEPS Activités Equestres mention équitation** (de niveau IV) atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur, appelé plus généralement **moniteur équestre**, dans le champ de la spécialité Activités Equestres.

D'une manière générale, le moniteur d'équitation :

- Conduit un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement jusqu'au niveau amateur 4
- Garantit au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres
- Accueille les publics, anime une structure et contribue à la promotion des activités
- Participe à la valorisation de la cavalerie
- Participe aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
- Participe à l'organisation et à la gestion des activités



PRÉSENTATION BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES, LES TEP, LES MENTIONS, LES COMPETENCES.

Arrêté du 28 juin 2003 portant création de la spécialité activités équestres du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Version consolidée au 31 mars 2012

Article 1

Il est créé une spécialité " activités équestres " du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, en application des dispositions du présent arrêté.

Article 2

Cette spécialité est délivrée au titre de mentions dont la liste est ainsi définie : - équitation - tourisme équestre - équitation western - équitation de tradition et de travail - attelage.

Article 3

Modifié par Arrêté du 29 décembre 2011 - art. 1

La possession du diplôme mentionné à l'article précédent atteste pour son titulaire les compétences identifiées dans le référentiel de certification relatives à :

- l'encadrement et l'animation d'activités de loisirs, d'initiation et de découverte dans les activités équestres en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- l'encadrement, l'enseignement et la préparation aux premiers niveaux de compétition dans la mention, en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- la participation à l'organisation et à la gestion des activités équestres ;
- la participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités équestres ;
- la participation au travail et à l'entretien de la cavalerie ;
- la participation à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations.

Extraits de l'annexe 2 fixant les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences (TEP), définies pour chaque mention :

Pour la mention Equitation

- ☑ EC (être capable) d'effectuer le travail d'un cheval ou poney, sur le plat incluant la reprise fixée.
- ☑ EC d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle, incluant un parcours déterminé.
- ☑ EC d'effectuer un travail d'un cheval ou poney, non monté.

Pour la mention Tourisme équestre

- ☑ EC de réaliser le parcours de maîtrise d'allure.
- ☑ EC d'effectuer à cheval le parcours d'orientation et de régularité
- ☑ EC d'effectuer le travail d'un cheval ou poney, non monté avec cheval de main, bête ou non.

Pour la mention Equitation western

- ☑ EC d'effectuer le travail d'un cheval sur le plat incluant une reprise de dressage combinée western à deux mains.
- ☑ EC de réaliser un parcours de reining à deux mains.
- ☑ EC d'effectuer un travail western du cheval ou poney non monté avec présentation en main

Pour la mention Equitation de tradition et de travail

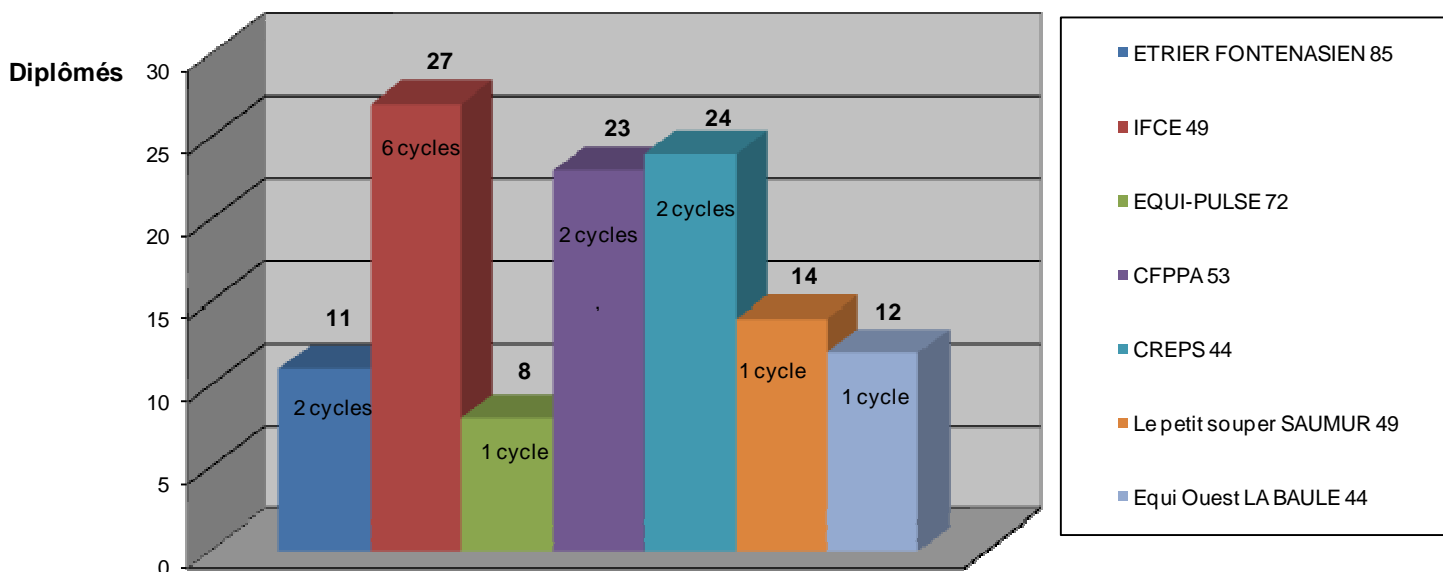
- ☑ EC d'effectuer le travail d'un cheval ou poney, incluant une reprise d'équitation traditionnelle imposée.
- ☑ EC de présenter le test de maniabilité chronométré.
- ☑ EC de réaliser le test chronométré de tri du bétail.

Pour la mention Attelage

- ☑ EC d'effectuer le travail d'un attelage à un cheval sur le plat incluant la reprise imposée.
- ☑ EC de réaliser un parcours de maniabilité chronométré
- ☑ EC d'effectuer le travail d'un cheval non attelé aux longues guides

LES SESSIONS DE FORMATION

Organismes de formation BPJEPS Activités Équestres source GEPAFO 2011/2012*



Aucune session de formation n'a été annulée, mais les organismes de formation ont du parfois multiplier les épreuves (TEP) et sélections pour atteindre le seuil minimum de stagiaires. Sur la période considérée 2011 à 2012⁽¹⁾, 7 organismes de formation ont réalisé **15 sessions de formation** qui se décomposent de la manière suivante :

- 11 sessions mentions équitation,
- 2 sessions mention tourisme équestre,
- 1 session mention attelage,
- 1 session mention équitation western.

Ces sessions de formations sont organisées sous forme de cycles variant de 10 à 14 mois et ont totalisé 149 stagiaires.

Certains cycles se réalisent avec un contingent de stagiaires très faible. 1/3 des formations ont 5 stagiaires (ou moins) et plus de la moitié des formations se font avec moins de 10 stagiaires.

119 diplômes ont été délivrés sur cette période, toutes mentions confondues (30 non diplômés soit 20%).

80 % des diplômés sont en emploi à l'issue de la formation (selon le suivi de l'insertion professionnelle 1 an après l'obtention du diplôme) dont 35% travaillent sur un secteur autre que l'animation (élevage, entraînement et gestion) et dont 43% travaillent hors région Pays de la Loire.

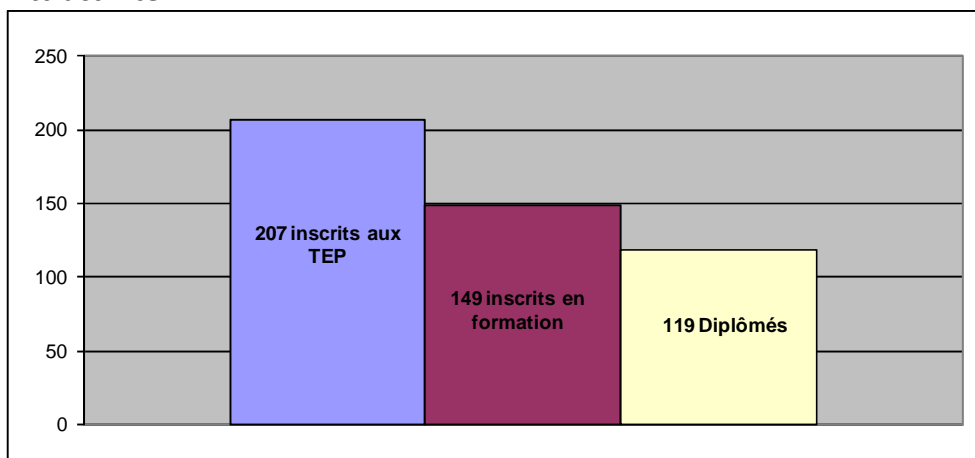
A noter qu'un certain nombre de formations sont orientées pour des stagiaires notamment à l'IFCE qui ont un double parcours, universitaire et professionnel. Il s'agit d'étudiants en licence « management des établissements équestres ».

D'autres profils se distinguent sur les formations: jeunes cavaliers issus du pôle France, stagiaires issus de la filière brevet professionnel ou encore de cavaliers étrangers et des athlètes de haut niveau.

⁽¹⁾ Les cycles pris en compte sur cette période ont débuté en début d'année 2011 ou en cours d'année et se sont achevés avant la fin d'année 2012

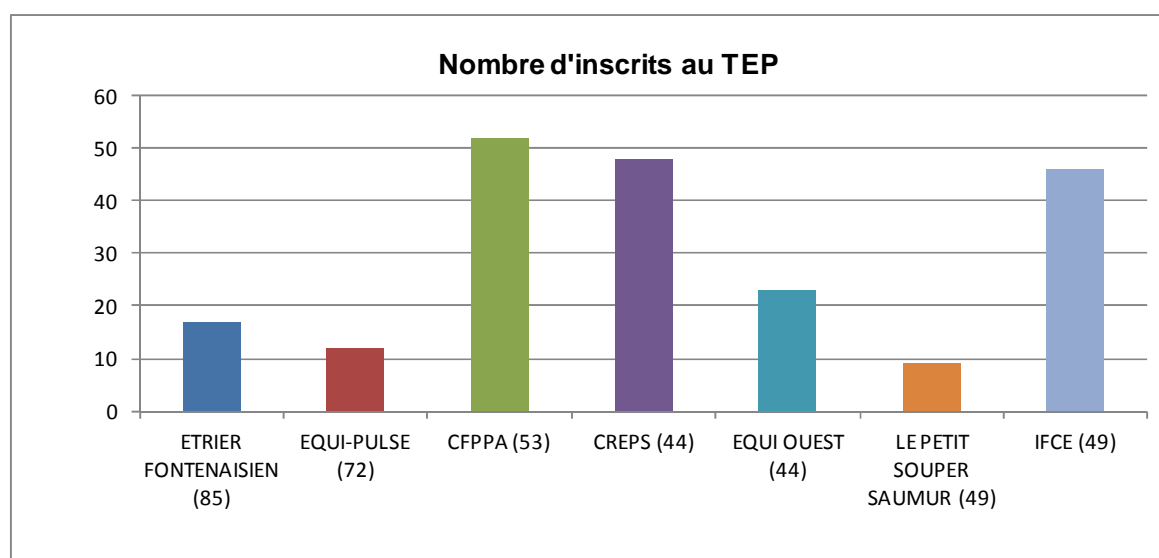
ATTRACTIVITÉ DU DIPLÔME BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES (SELECTION → FORMATION)

Attractivité :



Si on peut estimer que sur ce volume de 207 inscrits 80 personnes sont contraintes à participer à plusieurs TEP, l'expérience démontre, toutes sessions confondues, qu'une quarantaine de candidats ne parviennent pas à satisfaire aux épreuves imposées selon la mention.

En conséquence, l'organisation de session de TEP par mention pour les organismes de formation sont très lourdes (organisation technique, humaine et financière). La DRJSCS a demandé aux organismes de formation depuis deux ans de limiter à 2 le nombre de session de TEP par mention.



Il faut différencier le nombre d'inscrits aux TEP (tests d'entrée préalables à la formation ou exigences minimales avant l'entrée en formation) ici 207, avec le nombre réel d'inscrits en formation et ne pas établir de corrélation. En effet, un candidat peut s'inscrire sur plusieurs sessions de TEP afin de valider ses tests d'exigence.

En activités équestres, les TEP sont conçues sous forme de trois épreuves indépendantes les unes des autres dont le candidat garde le bénéfice une fois celle(s)-ci validée(s). Chaque candidat peut être amené à se présenter à plusieurs organismes de formation pour valider l'ensemble de ces TEP.

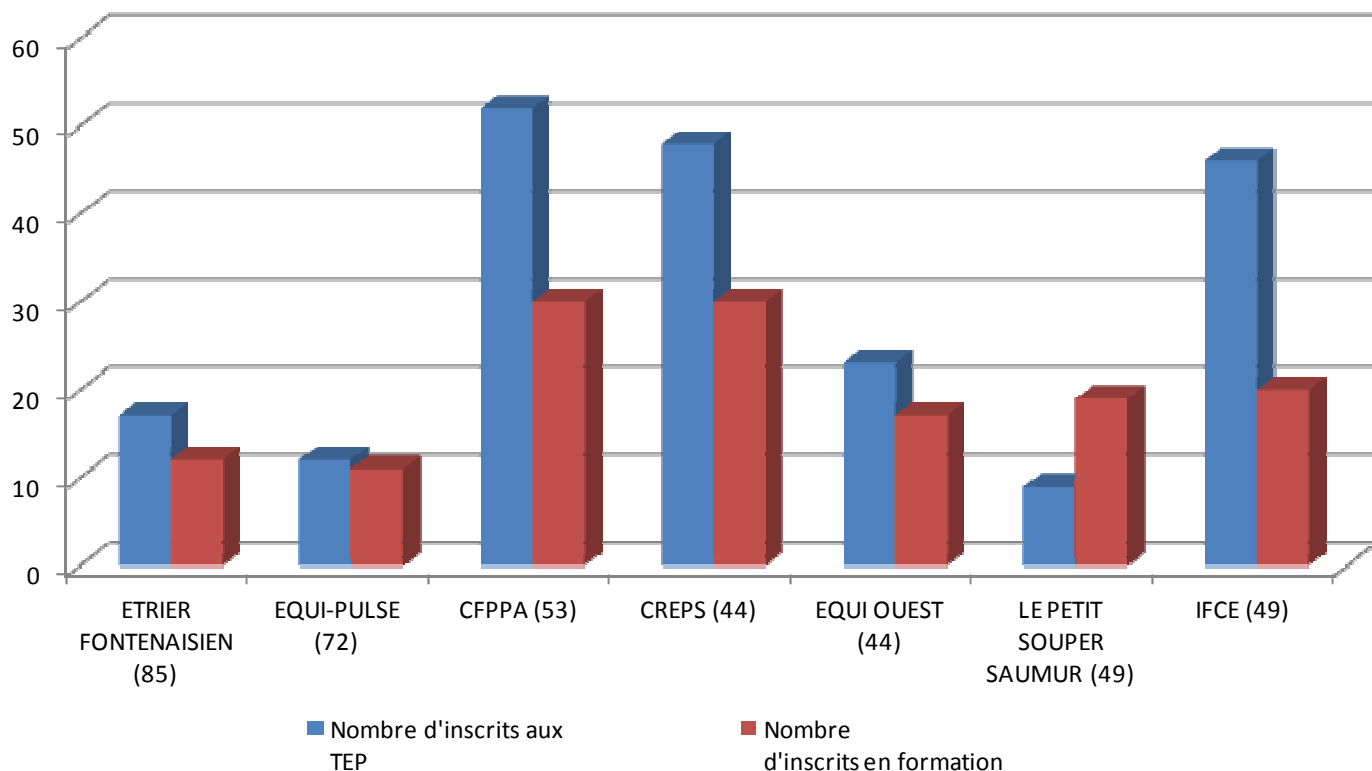
Rappel : le candidat doit valider trois épreuves pour réussir les TEP et la stratégie reste libre quand à l'obtention de ces trois épreuves.

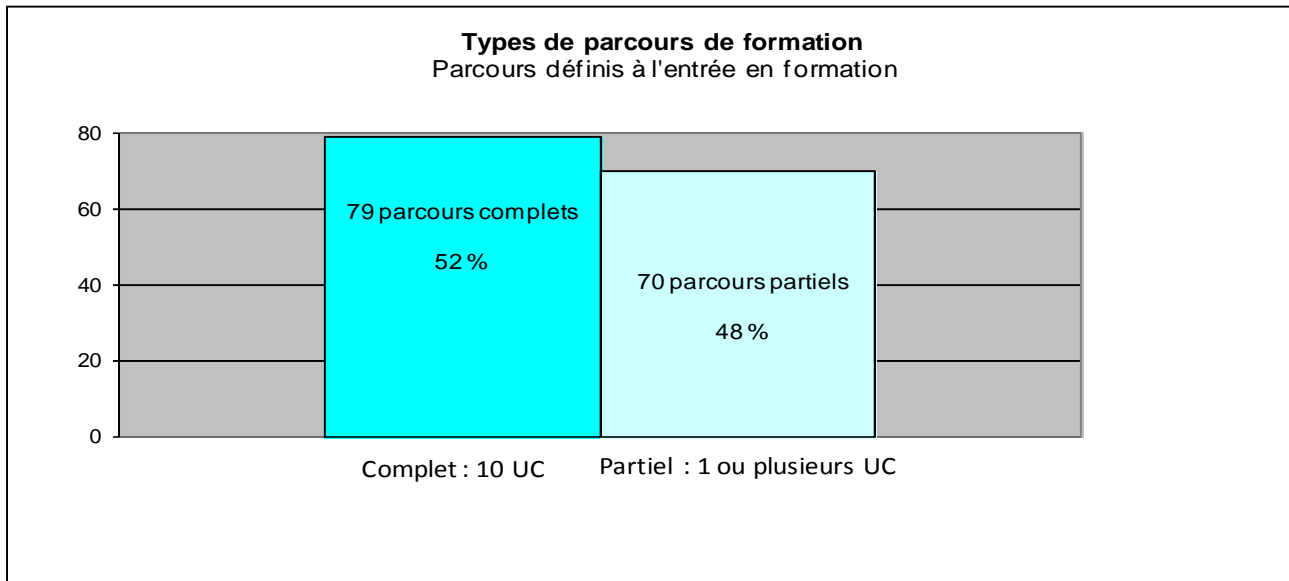
NOTA : Les 149 inscrits en formation ne sont pas nécessairement issus des TEP de l'année.

Il n'a pas été possible de différencier un candidat qui réussit les TEP et qui obtient son entrée en formation sur le centre où il a effectué ces TEP, d'un candidat ne rentrant pas en formation sur le centre où il a obtenu ces TEP.

Néanmoins le rapport entre candidats inscrits aux TEP et les entrées en formation après sélection pour chaque organisme de formation est intéressant à établir dans la mesure où il démontre le volume d'activités engendrées avant le début de formation (secrétariat, inscription, convocation aux TEP, désignation d'un expert sur les épreuves, convocation, organisation des épreuves et déroulement, résultats, convocation pour sélection, épreuves de sélection, convocation inscription, élaboration du parcours individuel de formation).

Ce volume d'activité entraîne par conséquent un travail administratif qui se décline pour chaque organisme de formation et pour le service de la DRJSCS pour chacune des sessions des organismes de formation.





La variété des diplômes donnant des équivalences (réf page 7), le nombre d'organismes habilités à délivrer ces diplômes, la complexité des correspondances (dispense de TEP, équivalence d'UC) entraînent les responsables de formation du BPJEPS AE à effectuer des épreuves sélectives afin de vérifier l'exactitude des compétences de chaque candidat titulaire de ces diplômes.

La pratique a démontré que l'attestation de réussite à certains examens professionnels et leur équivalence d'UC ou TEP sur ce BP ne garantit pas les attitudes et capacités déclinées pour intégrer la formation.

Les niveaux d'entrée sont donc très difficiles à cerner pour l'organisme de formation à partir du dossier d'inscription, **notamment sur les capacités techniques.**

Les parcours partiels concernent des candidats, soit possédant les diplômes donnant des équivalences, soit des candidats qui suivent un nouveau cycle (complément de formation) pour obtenir les unités de compétence (UC) manquantes, soit des candidats dont le dossier VAE (validation des acquis par l'expérience) n'a pas permis l'acquisition de toutes les UC.

L'origine des stagiaires

L'origine géographique des stagiaires entrant en formation est dictée soit :

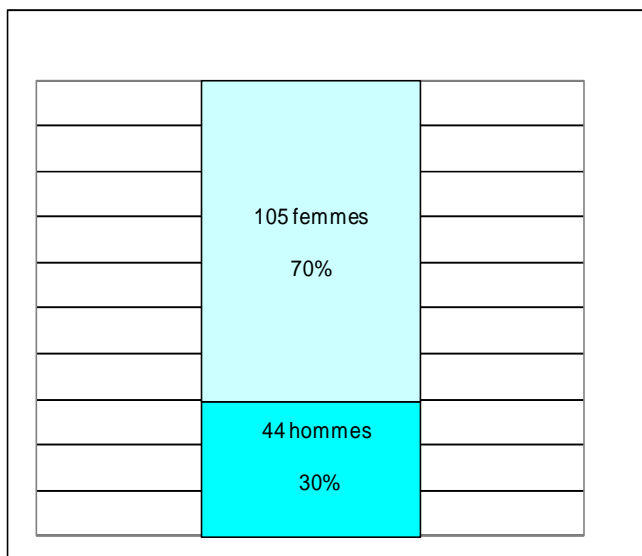
- par la réussite aux tests de sélection (propre à chaque organisme de formation),
- par le coût de la formation (non communiquée),
- par le statut du stagiaire en formation et des sources de financement octroyées (région, OCPA),
- par la situation géographique (proximité de l'organisme de formation et résidence du stagiaire ou lieu d'alternance),
- par la capacité de l'organisme de formation de proposer un accueil (hébergement au stagiaire).

A titre d'exemple, si l'IFCE draine un public national et international, le Petit Souper s'oriente sur un public de la région Centre, Equi Ouest capte un public de Bretagne, le CFPPA un public inter régional de la Normandie à la Bretagne.

Des équivalences sont accordées aux stagiaires titulaires de brevets fédéraux (F.F.E.), titres à finalité professionnelle, brevet de l'enseignement agricole, diplômes Jeunesse et sports et CQP: (extraits de l'arrêté du 18 décembre 2008)

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT)
- attestation de qualification et d'aptitude (AQA), supports techniques "poney", "western", "tourisme équestre" et "attelage" ;
- autorisation spécifique d'exercer, support technique "tourisme équestre" ;
- baccalauréat professionnel toutes spécialités (bac pro agricole) ;
- baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'exploitation agricole", option "production du cheval" (bac pro CGEA production du cheval) ;
- baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'exploitation agricole", option "élevage et valorisation du cheval" (bac pro CGEA élevage et valorisation du cheval) ;
- baccalauréat professionnel "conduite et gestion de l'entreprise hippique" ;
- brevet professionnel, toutes spécialités (BP agricole) ;
- brevet professionnel, option "responsable d'exploitation agricole" (BPREA) délivré jusqu'au 1er septembre 2013
- brevet professionnel, option "responsable d'entreprise hippique" (BPREH) ;
- brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), option "activités hippiques", spécialité "entraînement du cheval de compétition", support "sports équestres" ;
- brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), option "activités hippiques", spécialité "soigneur aide-animateur", support "sports équestres" ;
- brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), option "activités hippiques", spécialité "soigneur aide-animateur", support "tourisme équestre" ;
- brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), option "cavalier soigneur".
- brevet d'animateur poney (BAP) ;
- degré 2 ;
- brevet d'accompagnateur de tourisme équestre (ATE) délivré jusqu'au 28 août 2007 ;
- degré 3 et degré 3 "tourisme équestre" ;
- brevet de guide de tourisme équestre délivré jusqu'au 28 août 2007 assorti d'une expérience minimale de mille deux cents heures en deux ans dans le tourisme équestre ;
- titre à finalité professionnelle "animateur poney" enregistré au répertoire national des certifications professionnelles le 13 novembre 2009 ;
- titre à finalité professionnelle "accompagnateur de tourisme équestre" enregistré au répertoire national des certifications professionnelles le 13 novembre 2009 ;
- brevet de guide de tourisme équestre délivré jusqu'au 28 août 2007 assorti d'une expérience minimale de mille deux cents heures en deux ans dans le tourisme équestre ;
- titre à finalité professionnelle " animateur poney " enregistré au répertoire national des certifications professionnelles le 13 novembre 2009 ;
- titre à finalité professionnelle " accompagnateur de tourisme équestre " enregistré au répertoire national des certifications professionnelles le 13 novembre 2009 ;
- titre à finalité professionnelle "animateur assistant d'équitation" enregistré au répertoire national des certifications professionnelles le 11 janvier 2012.
- certificat de qualification professionnelle "animateur soigneur assistant" (CQP ASA), mentions "équitation" et "tourisme équestre" ;
- certificat de qualification professionnelle "organisateur de randonnées équestres" (CQP ORE) ;
- certificat de qualification professionnelle "enseignant animateur d'équitation" (CQP EAE).
- capacité équestre professionnelle 2 (CEP 2), mentions "équitation" et "tourisme équestre" ;
- capacité professionnelle 3 (CEP3) mentions "équitation" et "tourisme équestre" ;

Répartition par genre :



Il n'y a pas parité entre stagiaires, et les femmes sont d'une écrasante majorité (caractéristique habituelle en formation équitration).

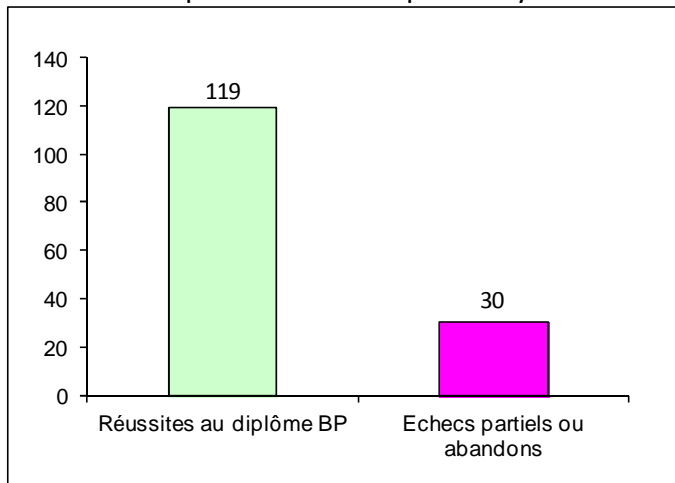
NOTA : Les blessures régulières dans ce sport ont pu expliquer aussi certains abandons de formation.

Il n'a pas été possible de différencier les candidats qui ont échoué partiellement et qui finalisent leur parcours au cycle suivant, de ceux qui échouent partiellement et qui ne finalisent pas leur parcours.

La non réussite à certaines UC n'est plus stigmatisée comme un échec. L'expérience montre la capacité des stagiaires à réussir leur parcours soit sur plusieurs cycles, soit à effectuer une réorientation professionnelle.

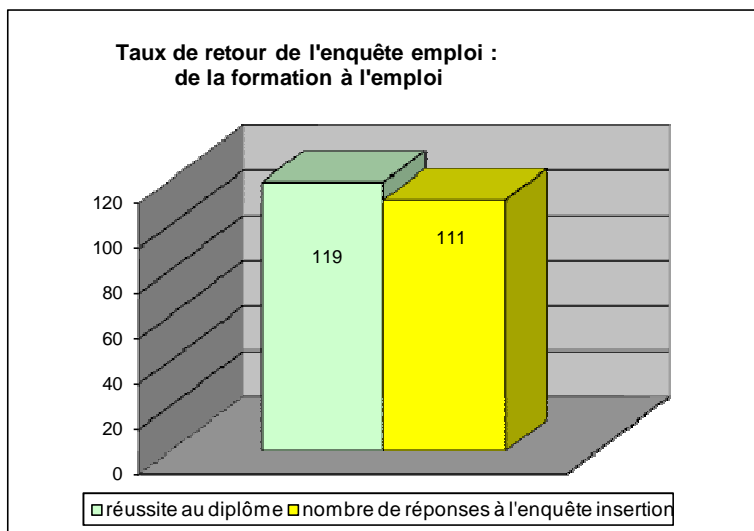
Formation

Sur ces 119 diplômés 18 ont repris un cycle d'études.



Ce chiffre de 30 stagiaires n'obtenant pas la totalité du diplôme représente 25 % de ce suivi de cohorte. Ce taux peut sembler important mais au regard des résultats (le BPJEPS activités équestres est acquis dès lors que le stagiaire obtient les 10 UC du diplôme), il doit être relativisé car la plupart d'entre eux échouent partiellement (sur une ou plusieurs UC) et complètent leur parcours l'année suivante ou dans le délai d'ouverture du livret de formation (4 ans).

Accès à l'emploi



NOTA : 119 diplômes représentent 116 personnes car 3 personnes ont validé 2 mentions (Equitation et tourisme équestre). 111 ont répondu à l'enquête accès à l'emploi des organismes de formation.

Le taux de retour sur le suivi d'insertion professionnelle est donc de 93 %. Les données qui suivent sont issues des enquêtes un an après l'obtention du diplôme, même si la plupart des organismes de formation arrivent à suivre leurs stagiaires plusieurs années de suite.

Ce taux est statistiquement très bon et lié à la mobilisation des organismes de formation et des coordonnateurs de formation sur l'obligation et l'intérêt de suivi de l'insertion professionnelle.

L'étude sur le suivi de l'insertion des diplômés du BPJEPS activités équestres fait ressortir que sur les **111 réponses, 89 émanent de diplômés en emploi, ce qui représente 80 % de diplômés en emploi, taux très satisfaisant.**

Ce taux ne prend pas en considération les stagiaires de la formation internationale de l'IFCE.

L'étude des 22 réponses de stagiaires diplômés mais sans emploi montre que pour 18 d'entre eux, il s'agit de reprises d'études après leur formation au brevet professionnel, soit vers un DEJEPS perfectionnement sportif (CSO/CCE/DRESSAGE) ou et un cursus universitaire.

Pour les quatre derniers, ce sont des diplômés qui s'engagent soit sur une expérience professionnelle à l'étranger soit qui sont en arrêt pour cause de maternité ou accident de travail (chute en concours).

Beaucoup de formations et des écarts en volume de stagiaires :

C'est une des caractéristiques de ces formations : un nombre de sessions de formation important (15) pour un nombre de stagiaires relativement faible (149) soit une moyenne de 10 stagiaires par formation. Les écarts d'entrées en nombre de stagiaires entre centre de formation est tout aussi important (la moitié des sessions ont un nombre de stagiaire inférieur à 10).

4 OF sur 7 sont des centres équestres et la formation ne représente qu'une partie de leur activité sur le fonctionnement à l'année (cf. logique BEES 1°, quand une vingtaine de centres équestres préparaient un ou deux voire trois stagiaires à l'examen).

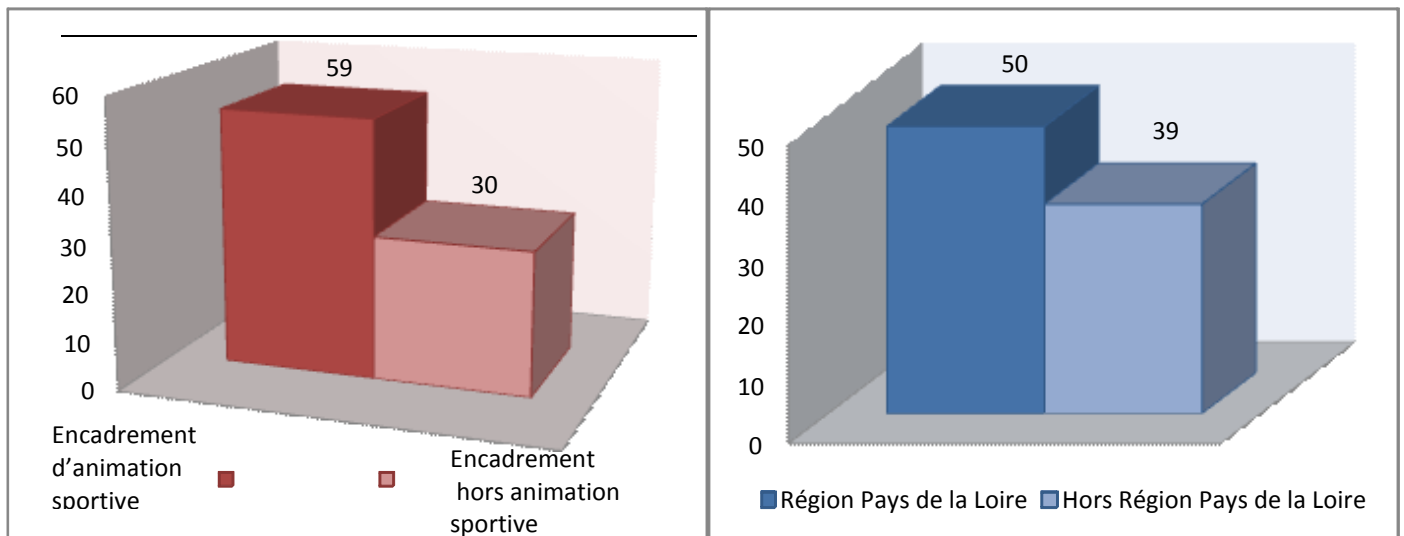
L'implication d'une structure employeuse comme un centre équestre dans la formation est un atout, mais pose en même temps la fragilité de la formation : coût d'ingénierie, coût des certifications sans mutualisation possible avec d'autres formations et dépendant chaque année de l'attraction des stagiaires. Il semble que l'effet concurrence explique la recherche de stagiaires hors région.

NOTA : L'IFCE a pour mission entre autre de favoriser, structurer et développer l'activité équestre à tous les niveaux et cet établissement public coordonne ces formations qui sont facteur de son rayonnement international.

Pour la formation internationale des moniteurs étrangers, la prise en compte des problèmes de langue (maîtrise des expressions, vocabulaire technique) a conduit l'organisme de formation a aménagé le cursus en s'associant avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Saumurois pour proposer des cours de français au cas par cas.

L'IFCE observe que la majorité des postes occupés sur ces stagiaires issus du haut niveau travaillent pour 70% d'entre eux dans la branche équestre, 18% travaillent dans une autre branche mais enseignent une discipline équestre en activité secondaire et 12% ne travaillent pas dans une branche équestre et n'enseignent pas.

Domaines d'activités et de répartition géographique des 89 emplois



Dans le domaine de l'animation sont comptabilisés les temps consacrés au face à face pédagogique mais également le temps de gestion administrative en particulier ce que les organismes de formation ont appelé «*gestion de structure*».

Ces formations débouchent majoritairement sur des emplois sur la région des Pays de la Loire. Elles répondent à des besoins et des débouchés en majorité sur ce marché région, mais ce constat doit être relativisé car il prend en considération l'ensemble des stagiaires de l'IFCE dont la vocation est d'assurer une mission de formation au-delà du périmètre national (sont intégrés sur cette observation des débouchés géographiques les 6 stagiaires de la formation internationale de moniteurs d'équitation).

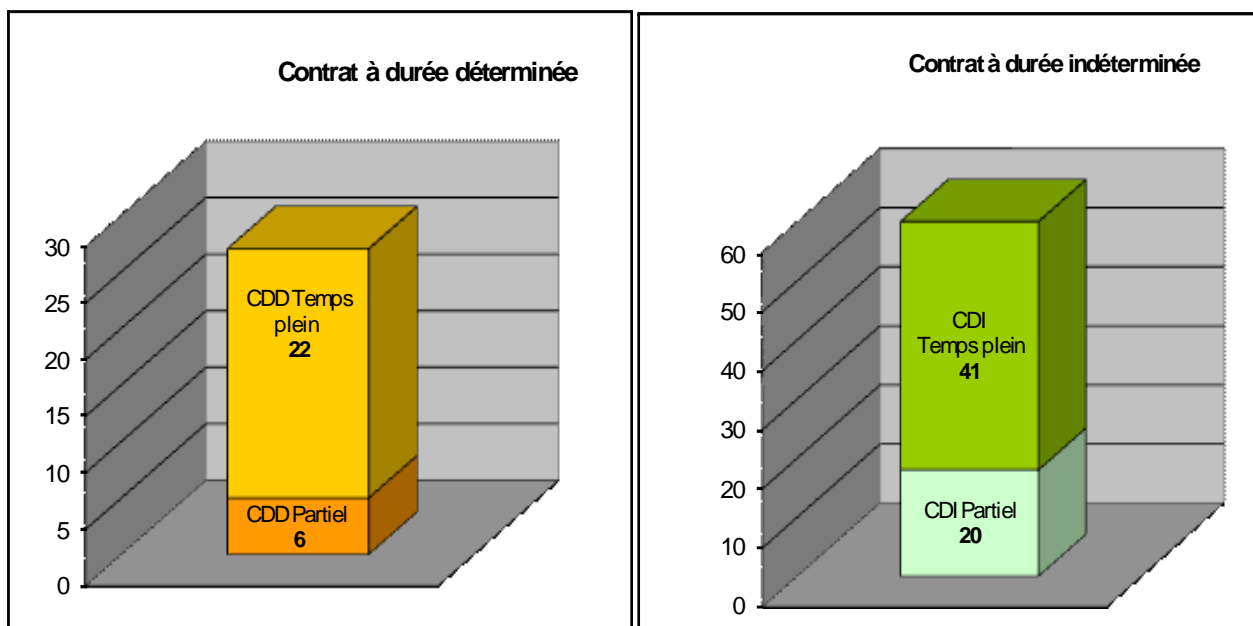


TYPES DE CONTRATS ET D'EMPLOYEURS DES 89 BPJEPS BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRE *

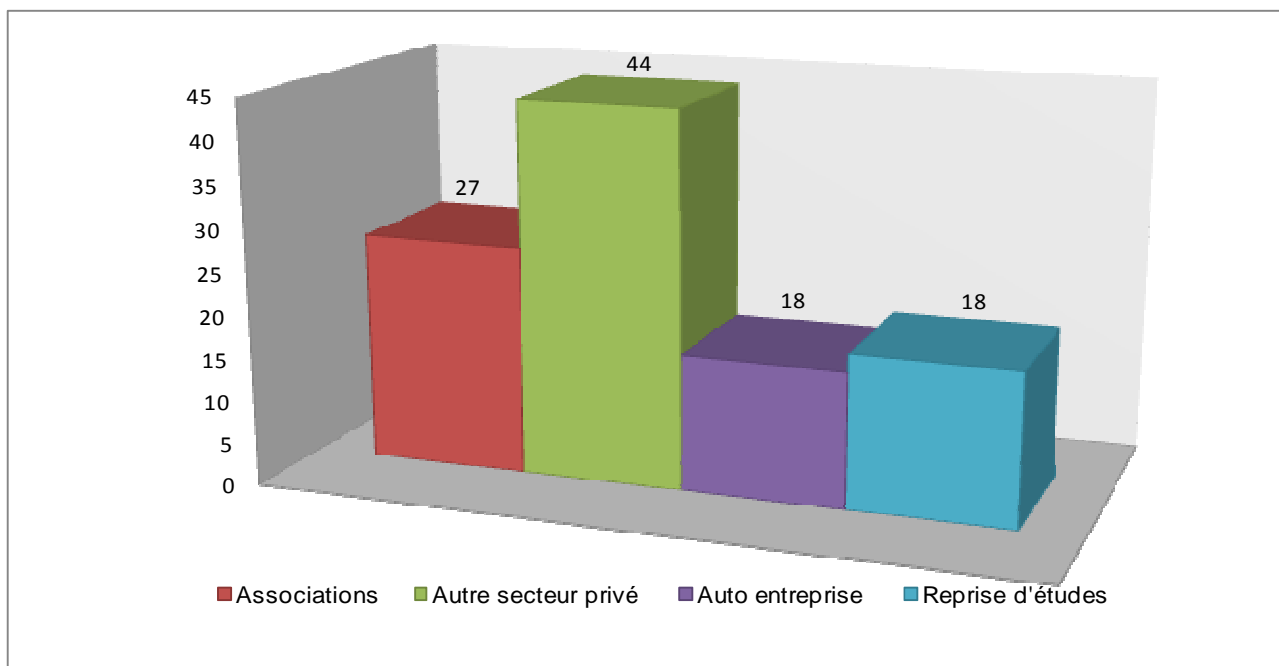
* Diplômés ayant répondu à l'enquête et en emploi (ne sont pas mentionnés 4 stagiaires en emploi mais à l'étranger).

Les contrats à durée déterminée (CDD) à temps partiel ne sont jamais inférieurs à 15 heures/semaine. Les diplômés acceptant des offres d'emploi se limitant à quelques heures d'enseignement par semaine complétées par des soins à la cavalerie. Les contrats à durée indéterminée (CDI) à temps partiels sont souvent juxtaposés (plusieurs employeurs) pour atteindre dans la plupart des cas un emploi du temps de 25 heures hebdomadaires.

L'ensemble des CDI (à temps partiels et à temps plein) représente 69% des diplômés en emploi. L'ensemble des contrats à temps plein représente 71% de l'ensemble des diplômés en emploi.



Les types d'employeurs



Nous retrouvons en grande majorité les jeunes diplômés sur les postes suivants classés par ordre d'importance, dont pour certains sur des missions ne relevant pas directement des prérogatives du BPJEPS activités équestres :

- 1 - moniteur dans un centre équestre
- 2 – directeur de centre équestre
- 3 – dirigeant d'une écurie de propriétaire
- 4 – poste de cavalier / coach pour continuer de se perfectionner techniquement en France ou à l'étranger (stagiaire IFCE)
- 5 - création d'une activité « écurie de concours/propriétaire» incluant la plupart du temps une activité commerciale – production de chevaux pour centres équestres
- 6 - poste de formateur dans des structures préparant au BPJEPS
- 7 - poursuite des études à un niveau supérieur licence, master, professorat de sport.



SYNTHÈSE SUR L'ENQUÊTE BPJEPS ACTIVITÉS ÉQUESTRES

Année d'entrée en formation	2011 et 2012
Nombre d'organismes de formation	7
Nombre de sessions lancées	15
Nombre d'inscrits aux TEP	207
Nombre de stagiaires en formation ¹	149
Dont nombre de stagiaires en formation complète	79
Dont nombre de stagiaires en formation partielle	70
Nombre de diplômés (personnes physiques)	116
Retour d'enquête emploi	111
Diplômés en emploi	89

¹Le nombre de stagiaires en formation peut d'une année sur l'autre, être supérieur ou inférieur au nombre de stagiaires inscrits aux TEP étant donné qu'un certain nombre de candidats peut se réinscrire pour terminer leur cursus de formation sans repasser par cette étape.

CE QUE MONTRE L'OBSERVATION

L'offre de formation

Avec une réelle volonté de la DRJSCS des Pays de la Loire de répondre aux attentes des employeurs, les organismes de formation ont mis en place un panorama important de formations.

Sur sept organismes, on recense trois établissements publics pour quatre établissements privés. Si géographiquement chaque département de la région des Pays de la Loire possède un organisme de formation le Maine et Loire et la Loire Atlantique sont dotés chacun de deux organismes.

Certains cycles se réalisent avec un contingent de stagiaires très faible. 1/3 des formations ont 5 stagiaires (ou moins) et plus de la moitié des formations se font avec moins de 10 stagiaires.

Le rapport entre candidats inscrits aux TEP et les entrées en formation après sélection pour chaque organisme de formation est intéressant à établir dans la mesure car il démontre que le volume d'activités engendrées avant le début de formation est très important (secrétariat, inscription, convocation aux TEP, désignation d'un expert sur les épreuves, convocation, organisation des épreuves et déroulement, résultats, convocation pour sélection, épreuves de sélection, convocation inscription, élaboration du parcours individuel de formation). **Ce volume d'activité entraîne par conséquent un travail administratif très lourd (tant pour chaque organisme de formation que pour le service de la DRJSCS), et se répète pour chacune des sessions des organismes de formation.**

L'origine des stagiaires

L'origine géographique des stagiaires entrant en formation se décline autant sur la région Pays de la Loire que hors région. Il ressort également que les emplois post formation suivent cette orientation, les stagiaires optant souvent pour un premier emploi en lien avec leur lieu d'alternance.

L'attraction du public féminin pour la profession est démontrée tant au niveau de la formation initiale que sur la formation professionnelle post étude ou formation continue. Le rapport 2/3 1/3 se vérifie sur l'ensemble des formations.

La qualification et l'insertion professionnelle

L'accès à l'emploi est bien mesuré par la DRJSCS et les organismes de formation. **Cet indicateur est très bon : 80% des diplômés sont en emploi dont 69% en CDI et 72% tout contrat confondu sont en temps plein.**

L'insertion professionnelle des diplômés 1 an après l'obtention du BPJEPS activités équestres est très bonne. Ces formations sont bien synonymes d'emploi dans le secteur de la mention.

Pour 70% des cas l'obtention du diplôme permet aux candidats soit l'accès à l'emploi dans une branche équestre, soit la régularisation de leur pratique d'enseignant.

Les organismes de formation accompagnent leur stagiaire vers la diversification des débouchés sur les secteurs autres que l'animation (exemple : élevage, production de chevaux pour les activités des centres équestres).

Les contrats de travail et les employeurs

Le panorama des contrats qui se dégage par mention (CDD, CDI, à temps partiel et à temps plein) et le statut en tant que libéral pour certains, est le reflet des aspects socio économiques de la branche professionnelle :

- En milieu ouvert (très sollicitant), avec des difficultés de gestion du temps famille/weekend-end/vacances scolaires) ;
- La forme associative, qui rend parfois l'activité et la gestion de la structure irrégulière ;
- Sur une activité professionnelle de type libéral où les contraintes et responsabilités sont quotidiennes (24h sur 24)
- Les salaires restent peu attractifs sur des débuts de carrière.

L'accès à l'emploi se fait sur des missions traditionnelles mais également sur des missions et activités innovantes telles que le coaching ou encore la production de chevaux.

Les principaux types d'employeurs par mention se déclinent ainsi:

- Sociétés commerciales : centre équestre avec activité d'enseignement et gestion de chevaux de propriétaires, préparation aux compétitions ;
- Associations : activité d'enseignement, pension et prestation en lien avec le développement touristique ;
- Auto entreprise : tous supports d'activité en fonction du contexte géographique : enseignement et développement de formation dans tous les domaines.

Le BPJEPS Activités Equestres tremplin pour la spécialisation

L'observation montre que 16% des stagiaires à l'issue de leur formation poursuivent des études dans le champ de l'équitation. C'est une marque singulière qu'il faut prendre en considération et qui montre que la filière STAPS en particulier permet aux étudiants d'intégrer les formations aux diplômes du Ministère jeunesse et sports et répondre ainsi à leur motivation vers une carrière professionnelle spécialisée dans le monde du cheval.

DRJSCS des Pays de la Loire : Man – 9 rue René Viviani – CS 46205 – 44262 NANTES cedex 2

☎ 02 40 12 80 00 – Télécopieur : 02 40 12 87 00

Adresse 📧 : drjscs44-professions@drjscs.gouv.fr – Site internet : www.pays-de-la-loire.drjscs.gouv.fr

Contacts au pôle PFC :

Bernard Delafosse ☎ 02 40 12 85 89

📧 bernard.delafosse@drjscs.gouv.fr

Annie Giraud ☎ 02 40 12 87 99

📧 annie.giraud@drjscs.gouv.fr